



France Bleu : ICI, la coupe est pleine !



Alors que les conclusions des expertises du cabinet ISAST sur les risques psychosociaux à France Bleu pointent une situation extrêmement grave, parlent de travail dissimulé, de dépassement des horaires légaux, de surcharge de travail, la réponse de la direction a consisté jusque-là à jouer la montre et ne pas apporter de réponses sérieuses et immédiates pour mettre fin à cette situation inacceptable. Le poids des tâches liées à la production pour internet est clairement pointé dans ces rapports.

Pourtant ce lundi, comme si de rien n'était, l'application mobile « Ici par France Bleu et France 3 » a été lancée, première étape de la plateforme internet commune. Vaille que vaille, la direction avance dans ce projet mal ficelé, imposé au pas de charge selon un calendrier qui tient plus aux échéances politiques qu'à un véritable projet d'entreprise.

De nombreuses questions posées par les organisations syndicales sur la charge de travail, le fonctionnement, les conséquences éditoriales sont restées sans réponses précises. Dire que "cela ne changera rien", comme le fait la direction, n'est pas acceptable. Il faut au contraire que ça change puisque la situation actuelle n'est plus tenable ! Le "tous contributeurs" est un piège qui s'est refermé sur les salariés.

Depuis plus d'une semaine un grand nombre de journalistes de France Bleu ont cessé de produire pour internet. Aucun accord ne cadrant plus cette production, rien n'oblige les salarié-es de Radio France à produire pour le web au détriment de la production radio, encore moins si c'est en dépassant leurs horaires légaux de travail !

La CGT appelle à son tour les salariés de France Bleu dont le poste n'est pas dédié au web, ou le contrat de travail n'inclue pas le Web, à cesser de produire pour internet pour faire pression sur la direction.

Un simple toilettage de l'accord multimédia tombé en 2020 ne suffira pas. Le "tous contributeurs", qui n'a pas cours à France 3, a montré ses limites. Il faut des moyens et des emplois dédiés. Il faut des garanties sur le fonctionnement et les questions éditoriales.

Paris, le 05 avril 2022